

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Date de la convocation 19 mai 2015

Date d'affichage 5 juin 2015

**Présents :** Christian Pérut, Daniel Fourreaux, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Florence Bertin, Isabelle Vilpoux-Pérut, , Wendy Pasquet de Leyde, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Cédric Moliné, Jean-Claude Stolaric, , Alain Sautillet.

**Absents excusés :** Martine Franquelin-Bauchet sans procuration, Cédric Beaufort donne procuration à Daniel Fourreaux, Charles-André Petit donne procuration à Isabelle Vilpoux-Pérut.

<b>Conseillers en exercice</b>	15
<b>Conseillers présents</b>	12
<b>Conseillers votants</b>	14

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance

Le Maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Approuvé à la majorité par le conseil municipal.

### Ordre du jour

- › USEDA : constitution d'un groupement pour l'achat de l'électricité ;
- › Ru du Retz : modification des articles 1 et 3 des statuts ;
- › Contrat de travail à modifier d'une salariée de la commune ;
- › Logivam : cession de terrain ;
- › Droit de place des marchands forains – tarif à mettre en place ;
- › Décisions modificatives ;
- › Embauche d'un saisonnier ;
- › Questions diverses.

#### **Lecture du compte rendu du 27 mars 2015**

A Sautillet demande l'inscription des modifications transmises à M. le Maire sur le compte rendu du 19 mars

JC Stolaric demande l'inscription des modifications transmises à M. le Maire sur le compte rendu du 27 mars

M le Maire répond qu'il n'y aura plus de changements, ils correspondent au débat.

JC Stolaric rétorque en indiquant qu'un courrier a été transmis à M. le Sous-Préfet.

#### **USEDA constitution d'un groupement pour l'achat de l'électricité**

M le Maire donne lecture des documents envoyés par l'USEDA dont copies distribuées aux conseillers.

- Le conseil municipal accepte à la majorité cette adhésion.

### **Ru du Retz**

M le Maire énumère les articles actuels et les nouveaux – les conseillers disposent des documents.

A Sautillet demande si le syndicat est voué à disparaître. M le Maire explique qu'au contraire avec la Loi ALUR - GEMAPI le syndicat accroît ses pouvoirs.

- Le conseil municipal accepte à la majorité les modifications des articles 1 et 3 des statuts.

### **Contrat de travail**

Le contrat de travail d'adjoint technique à 17 h hebdomadaire sera augmenté de 10 %, donc passe à 18 h 30 pour les besoins du service à la restauration scolaire et durant les NAP le vendredi.

- Le conseil municipal approuve à la majorité l'augmentation du nombre d'heures.

### **Logivam cession de terrain**

M. le Maire relate son rendez-vous avec un responsable de LOGIVAM. L'entretien du terrain à la pointe de la rue du Soulier, n'est pas assuré par cet organisme, qui a proposé de le vendre à la commune.

M le Maire énumère les dépenses afférentes à cette transaction mais demande le report de ce vote car une information sur les émoluments du notaire reste à définir.

- Le conseil municipal accepte ce report.

### **Tarif des droits de stationnement des marchands ambulants et forains**

Un marchand ambulant a demandé l'autorisation de stationner et des conditions de paiement. M. le Maire propose la gratuité pour ce marchand, étant donné qu'elle est appliquée aux commerces habituels, considérant que c'est un service offert aux habitants par la commune.

- Le conseil municipal autorise le stationnement gratuit de ce marchand à la majorité.

### **Décision modificative**

Suite à l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée, dont le coût est de 9 522 €, M. le Maire demande l'autorisation de transférer la somme de 3 522 € du compte 020 sur le compte 21571.

Alain Sautillet demande si plusieurs devis ont été demandés et regrette de ne pas en avoir eu connaissance avant l'achat de ce matériel.

M. le Maire assure que des devis ont bien été demandés et reçus, et qu'il y avait urgence pour cet achat afin d'assurer l'entretien de la commune. Il rappelle que sa fonction l'autorise à effectuer des achats sans avoir à en référer à tout le conseil municipal.

Daniel Fourreaux explique que l'état de l'ancienne tondeuse nécessitait de nombreuses réparations annuelles qui se montaient à chaque fois à 1 500 €, voire plus.

- Le conseil municipal autorise cette décision modificative n°1 à la majorité.

### **Embauche d'un saisonnier**

M. le Maire rappelle que, comme tous les ans, l'embauche d'un saisonnier est nécessaire pour remplacer les agents communaux en congé. Le poste sera à temps partiel du 1<sup>er</sup> au 30 juin et à temps plein du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre. Le choix de l'employé se fera après étude des candidatures spontanées reçues en mairie.

A Sautillet demande si la commune passe par la CCPVA ou affichera l'offre d'emploi à la mairie.

M le Maire répond que les candidatures spontanées suffisent pour ne pas avoir besoin de passer une annonce.

- Le conseil municipal approuve cette création d'emploi à la majorité.

## **Questions diverses**

### **Baisse des dotations**

Le montant officiel de la baisse des dotations de l'État 2015 est, pour notre commune, de moins 13 135 €.

### **Cessation d'activité d'un commerce**

La Direction des douanes a informé la mairie que le bar-tabac du Millery cesse son activité. La commune dispose d'un délai de 4 mois pour faire connaître aux douanes ses intentions sur le devenir de la licence tabac.

### **Droit des sols**

M. le Maire déplore que l'État se désengage de plus en plus de ses compétences envers les communes et arrête d'instruire les permis de construire, de démolir, de travaux... au 30 juin 2015. Il informe que la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne, dont Ambleny fait partie, a contacté plusieurs communautés de communes ainsi que l'agglomération de Soissons afin de mutualiser le service du droit des sols. Le choix de la CCPVA s'est porté sur la communauté de communes Villers-Cotterêts/forêt de Retz avec qui sera créé ce service, en collaboration avec la ville de Villers-Cotterêts. L'accord de cette adhésion sera mis en délibération lors du prochain conseil municipal.

### **Recensement de la population**

M. le Maire informe que le recensement de la population se fera du 21 janvier au 20 février 2016. Il propose que la secrétaire de mairie, Karine Boudin, soit, comme précédemment, nommée coordinatrice municipale. Une équipe d'agents recenseurs devra être créée.

### **Informations diverses**

M. le Maire informe qu'il a pris un arrêté municipal pour que le sens de la circulation soit inversé dans la rue Dantale le dimanche 31 mai, en raison d'une course cycliste ; que la RVM a rebouché les nids de poule dans le courant de la semaine ; il rappelle les dates des prochaines fêtes et manifestations à venir.

### **Commissions municipales**

Les conseillers de l'opposition demandent si les commissions municipales, autres que celle des finances, ont été réunies. Ils font remarquer que certaines commissions n'ont pas été réunies depuis un an.

Réponse : oui, les commissions sécurité, école, information... ont été convoquées une ou plusieurs fois. Encore faut-il avoir des raisons pour les réunir. L'opposition trouve problématique que la commission travaux n'ait pas encore été convoquée.

### **Maisons rue de la Tour et rue Dantale**

L'opposition demande à nouveau le devenir des maisons rue de la Tour, dite Gayard, achetée par la commune, et du 9, rue Dantale.

Réponses : des acheteurs potentiels ont visité la maison Gayard et n'ont pas donné suite. Elle sera prochainement mise en agence. Quant à celle de la rue Dantale, M. le Maire répète à nouveau que d'importants travaux doivent être réalisés avant de déterminer son affectation.

### **ALSH centre de loisirs**

L'opposition demande si le système de tarif dégressif du centre de loisirs est inchangé et si les enfants des communes alentours sont toujours acceptés aux mêmes conditions, et qui fixe les tarifs.

M. le Maire confirme qu'un tarif dégressif, en fonction du nombre d'enfants par foyer, est toujours en pratique pour les familles d'Ambleny, et que celles-ci sont prioritaires pour les inscriptions. Un tarif unique sera appliqué pour les enfants des autres communes. Qu'à ce jour aucune commune n'a signé de convention avec Ambleny pour participer aux frais et qu'il est anormal que les contribuables de notre commune paient pour les autres. La gestion du centre ayant été confiée aux Francas, les tarifs sont décidés en commun entre cet organisme et le maire.

### **Crypte**

L'opposition demande ce qu'il en est des subventions pour les travaux de déblaiement de la crypte.

M. le Maire répond que plusieurs demandes ont été faites par Denis Rolland. Le dossier n'est pas encore bouclé. La commune souhaite avoir des précisions complémentaires lors de la prochaine réunion du chantier d'insertion prévue en juin.

19 h 35, la séance est levée.